

4.04 Equipement numérique des collégiens - Validation de la convention de groupement de commandes et autorisation de signature des marchés

Intervention de Séverine BOTTE

Voici une délibération qui va permettre aux élus de notre groupe de concrétiser un engagement pris pendant la campagne des élections départementales, puisque cette mesure figurait parmi les leviers identifiés par les candidats de la Gauche combative pour que notre Département prenne bien soin de chacun, et en l'occurrence ici des collégiens et de leurs familles.

La fourniture d'un équipement portable à tous les collégiens dont la gestion de crise sanitaire, et notamment la période de confinement, a souligné combien elle était utile, est évidemment une mesure de bon sens.

Et si cette délibération mérite d'être creusée en particulier sur les questions relatives à la maintenance, donc au dépannage de ces outils, à la responsabilité en cas de casse, à son articulation par rapport au dispositif analogue porté par la Région, ou encore pour s'assurer que pour la première année, ce portable sera mis à disposition de tous les collégiens, et pas seulement des 6^{ème}, elle a surtout le mérite d'exister et nous la soutiendrons.

En revanche, il demeure un point sur lequel nous divergeons, à savoir la nécessité pour les collégiens de 6^{ème} en septembre prochain, de rendre l'outil dans 4 ans, à l'issue de leur 3^{ème}.

Compte tenu en particulier de la vitesse à laquelle se déprécient ces outils, il nous semble que la collectivité aurait tout intérêt à prévoir la dotation définitive de ces portables à l'issue de la période. D'autant que cela renforcerait la motivation et l'attention des élèves pour en prendre le plus grand soin en sachant qu'il serait à eux à terme.

Enfin, nous souhaitons profiter de cette délibération pour rappeler combien nous devons tous rester mobilisés afin de soutenir l'affectation de moyens à la hauteur des besoins éducatifs et d'accompagnement des collégiens.

Car cette crise a indiscutablement accrue les inégalités, favorisée le décrochage scolaire et mis en difficulté nombre de collégiens, nombre de parents.

Le « quoi qu'il en coûte » présidentiel, s'adressait à l'économie, il n'a jamais concerné l'école ou l'université.

La preuve, ces baisses de moyens enseignants qui touchent cette année encore le second degré alors que les effectifs sont en hausse.

Ou encore le véritable plan social qui frappe depuis des années la médecine scolaire.

Nous ne sommes pas hors sujet car chacun sait, je pense, qu'il ne suffit pas de disposer d'un ordinateur ou d'une tablette pour être connecté et arrimé aux apprentissages.

L'accompagnement des élèves, de leur famille, la disponibilité des enseignants comme la présence de personnels non enseignants capables d'assurer ce lien, de détecter les difficultés, de proposer des solutions adaptées, est un impératif.

Cela relève des devoirs de notre collectivité mais aussi de l'Etat.

Et ce n'est sûrement pas en baissant les effectifs enseignants, les Dotations Horaires Globales qui frappent de nombreux établissements, y compris lorsque le nombre d'élèves est stable, ou encore la dispersion de professeurs sur plusieurs collèges, quelques fois 5 établissements différents par semaine, que les conditions de la réussite éducative pour tous sont créées.